

**Travaux de rénovation et de réhabilitation
des parcs et promenades
Crédit cadre annuel 2003**

Préavis N° 2002/44

Lausanne, le 3 octobre 2002

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2003.

2. Préambule

Les tendances observées ces dernières années se confirment. Les démarches contenues dans le concept du «développement durable» permettent de mieux clarifier les objectifs à moyen et long termes. Pour ce qui concerne le court terme, la participation active des citoyens aux réflexions sur les aménagements nécessite un temps de réponse relativement court. Faute de quoi, la pertinence du travail réalisé en amont, c'est-à-dire des études, se perd.

Situé entre le budget courant dont la vocation relève plus particulièrement du domaine de la maintenance et le crédit d'ouvrage spécifique, le crédit-cadre a démontré sa pertinence.

Il reste relativement modeste face au grand nombre d'objets qui constituent les quelque 355 hectares d'espaces verts mis à disposition de la population et correspondant aux attentes de celle-ci.

3. Situation du crédit cadre 2001

Comme rappelé dans les précédents préavis (N° 50 du 10 septembre 1998¹, N° 105 du 30 septembre 1999², N° 177 du 5 octobre 2000³ et N° 240 du 20 septembre 2001⁴), l'ouverture de chantiers est tributaire, non seulement des travaux effectués par d'autres intervenants, mais aussi de la survenance d'urgences. Ceci explique que la liste des objets prévus n'a pas pu être réalisée intégralement.

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr.	220'000.00	(route d'Oron, chemin du Bois-Gentil)	
Engagé	fr.	155'000.00		
Payé	fr.	133'853.14		
Montant final estimé				fr. 142'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr.	310'000.00	(parc de Valency, quartier de la Bourdonnette, Montbenon)	
Engagé	fr.	293'800.00		
Payé	fr.	257'249.85		
Montant final estimé				fr. 295'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Prévu	fr.	270'000.00	(places de jeux du Champ du Grand-Chêne, du Devin, de Malley, du Léman, etc.)	
Engagé	fr.	351'200.00		
Payé	fr.	328'274.25		
Montant final estimé				fr. <u>358'000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800'000.00)

fr. 795'000.00

¹ BCC - p. 577 et suivantes

² BCC - p. 355 et suivantes

³ BCC - p. 643 et suivantes

⁴ BCC - p. 404 et suivantes

4. Situation du crédit cadre 2002

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr.	115'000.00	(avenue de Montoie, chemin des Celtes, prises d'eau)	
Engagé	fr.	102'000.00		
Payé	fr.	38'237.00		
Montant final estimé				fr. 112'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et des promenades

Prévu	fr.	370'000.00	(Bourdonnette quartier, Rumine, Valency, Derrière-Bourg, Campagne de l'Hermitage)	
Engagé	fr.	347'000.00		
Payé	fr.	195'078.75		
Montant final estimé				fr. 353'000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	fr.	315'000.00	(Places de jeux Malley, Léman-Vuachère, interventions liées à la sécurité)	
Engagé	fr.	331'000.00		
Payé	fr.	159'290.80		
Montant final estimé				<u>fr. 335'000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800'000.00)

fr. 800'000.00

5. Interventions prévues en 2003

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public fr. 290'000.00

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux à l'avenue de Montoie, à l'angle avenue du 24-Janvier et rue du Maupas, ainsi que la poursuite de la mise en conformité d'arrosages et de fontaines

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades fr. 550'000.00

- Quartier Bourdonnette : fr. 80'000.00
Réfection des aménagements extérieurs, 4^e étape
- Parc de Valency : fr. 200'000.00
Remise en état du promenoir supérieur, 3^e étape
- Campagne de l'Hermitage : fr. 70'000.00
Jonction sur l'av. L.-Vulliemin
- Promenade Derrière-Bourg : fr. 30'000.00
Aménagement de la zone est
- Parc de la Sallaz : fr. 20'000.00
Pose du revêtement définitif
- Liaison chemin de Verdeil-chemin du Levant : fr. 150'000.00
Création d'un escalier de raccordement dans le mur de soutènement

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements fr. 160'000.00

Selon le préavis No 2000/178, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux »⁵, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :

« La mise à contribution des crédits cadre se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité. »

Total **fr. 1'000'000.00**

⁵ BCC 2001 - p. 178 à 191

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2002 et 2003 pour un montant de 1'000'000 francs. Le même montant figure au plan des investissements 2003 et 2004.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/44 de la Municipalité, du 3 octobre 2002;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2003 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche